

ESPACE AQUATIQUE (NON COUVERT)

Route de la Rochelle – 85210 SAINT-JEAN-D'HERMINE

Propriétaire et exploitant : **COMMUNE DE SAINT-JEAN-D'HERMINE**

22 route de Nantes – 85210 SAINT-JEAN-D'HERMINE

Type : PA  
Catégorie : 3<sup>ème</sup>  
Fréquentation maximale théorique : 375 personnes  
Fréquentation maximale journalière : 200 personnes  
Fréquentation maximale instantanée : 125 personnes  
\*\*\*



Préambule

Suite à l'arrêté du 16 juin 1998 relatif au plan d'organisation de la surveillance et des secours en fonction des différents types d'incidents dans les établissements de natation et d'activités aquatiques d'accès payant, la Commune de SAINT-JEAN-D'HERMINE a établi un P.O.S.S. (Plan d'Organisation de la surveillance et des secours) pour l'espace aquatique. Il permettra de connaître d'une part l'implantation de chaque équipement relatif à la sécurité des personnes à l'intérieur de la piscine et d'autre part, les moyens organisationnels de secours en fonction des différents types d'incidents pouvant survenir au sein d'un tel établissement.

SOMMAIRE

I. INSTALLATION DE L'EQUIPEMENT ET DU MATERIEL	PAGE 3
II. FONCTIONNEMENT GENERAL DE L'ETABLISSEMENT	PAGE 5
III. ORGANISATION DE LA SURVEILLANCE ET DE LA SECURITE	PAGE 5
IV. ORGANISATION DES SECOURS	PAGE 6
V. CONCLUSION	PAGE 8



- 1 placard destiné aux produits de nettoyage (produits ménagers, bouilloire, pendule, pulvérisateur, 1 petite poubelle ronde blanche, essuie mains, divers produits de nettoyage)
- 1 placard à chaussures
- 2 caisses à monnaie (monnaie + clés)
- 1 pendule dans le bureau du BEESAN et visible de l'extérieur
- Un téléphone duo (un dans le hall d'entrée et un dans le local BEESAN)

#### VESTIAIRES

- 10 vestiaires
- 2 vestiaires handicapés
- 2 vestiaires collectifs
- 84 casiers

#### LOCAL BEESAN

- 1 bureau comprenant les matériels pour tester l'eau, registres (sanitaire, cathier main courante), diverses fournitures.
- 1 chaise
- 1 réfrigérateur TABLE TOP
- 1 micro-onde
- 1 armoire
- 1 épulsette
- 1 enrouleur électrique
- 5 Panneaux d'indication « GRAND BAIN », « PETIT BAIN », « 3 PANNEAUX INDICATIONS PROFONDEUR »

#### MATERIEL DE SECOURS DISPONIBLE

- Matériel de sauvetage : 2 perches autour du grand bassin
- Matériel de secourisme comprenant un nécessaire de premier secours dans le local MNS
- 1 lit d'appoint local BEESAN
- Oxygénothérapie (masques avec poches, bouteilles d'oxygène...)
- Couverture de survie et coussin hémostatique
- Oxymètre de pouls
- Tensiomètre
- 1 plan dur
- 6 packs de froid instantané + 3 poches chaud/froid.

#### MATERIEL PEDAGOGIQUE

- 6 demi-cercaux corcaux : flottants(7), lestés (12).
- 51 paires de percaux (5 en 33/34, 10 en 35/36, 6 en 37/38, 4 en 39/40, 10 en 41/42, 6 en 43/44)
- 39 planches (rouge/bleu et rouge/jaune)
- 5 moyennes planches avec poignées (rouge, bleu et blanc)
- 2 tapis flottants (bleu et rouge)
- 8 pull buoy (bleu, blanc et rouge)
- 54 anneaux dentelés
- 7 ceintures avec flotteurs (bleu et jaune, bleu et blanc)
- 40 noodles 1m
- 3 paniers de rangement (blanc), 2 chariots de rangement pour noodles (frites);3 casiers (bleu) et 2 paniers (bleu et vert).
- 3 arrosoirs enfants, 3 sceaux, 2 petites pelles et 2 tamis et 8 ballons
- 2 buts avec filets
- 1 buste mannequin
- 6 connecteurs noodles (frites)
- Une bouée pour enfant
- Plusieurs paires de brassards
- Divers matériels pédagogiques

### IDENTIFICATION DES MOYENS DE COMMUNICATION

#### A. COMMUNICATION INTERNE

- 1 ligne directe entre le local MNS et l'accueil.

#### B. MOYENS DE LIAISON AVEC LES SECOURS

- Les téléphones sont situés dans le hall d'entrée et dans le local MNS. Rappel des numéros des secours :
- Taper 18 pour les POMPIERS
- Taper 15 pour le SAMU

### II. FONCTIONNEMENT GENERAL DE L'ETABLISSEMENT

#### Période d'ouverture de l'établissement :

Ouverture estivale uniquement de mai à septembre

#### Horaires et jours d'ouverture au public :

En périodes scolaires (mai, juin et septembre)  
En périodes de vacances scolaires (juillet et août)

Les horaires et jours d'ouverture au public en périodes scolaires et en périodes de vacances scolaires sont déterminés par l'autorité territoriale.

Les horaires et jours d'ouverture pour les scolaires en périodes scolaires sont déterminés conjointement entre l'autorité territoriale et la Communauté de Communes SUD VENDEE LITTORAL

#### Convention de mise à disposition et convention de prestation de service :

Une convention de mise à disposition du MNS de la Communauté de Communes SUD VENDEE LITTORAL à l'espace aquatique est approuvée par délibération du Conseil Municipal chaque année.

Une convention de prestation de service du BNSSA au profit du service des interventions en milieu scolaire de la Communauté de Communes SUD VENDEE LITTORAL est approuvée par délibération du Conseil Municipal chaque année.

#### Fréquentation :

- Fréquentation maximale instantanée FMI = 125 personnes
- Nombre d'entrées à la saison estivale : environ 2 000 tickets

#### Tarifcation :

La tarification est fixée par délibération du Conseil Municipal chaque année.

### III. ORGANISATION DE LA SURVEILLANCE ET DE LA SECURITE

#### Pendant les heures d'ouverture au public, il y a :

- 1 maître-nageur sauveteur (MNS) diplômé BEESAN ou BPJEPS Aquatique ou 1 nageur sauveteur diplômé BNSSA.
- Une zone de surveillance autour du grand bassin et de la pataugeoire ainsi que la place entre les deux.
- Un agent d'accueil qui s'occupe de la régie de la piscine et de l'entretien des locaux.

#### Pendant les heures d'aquagym, d'aquaphobie, des cours de natation pour les enfants et les adultes (et autres cours proposés par le MNS) durant la fermeture au public, il y a :

- 1 maître-nageur sauveteur (MNS) diplômé BEESAN ou BPJEPS Aquatique
- 1 nageur sauveteur diplômé BNSSA.
- 1 éducateur sportif diplômé BEESAN et/ou ETAPS mis à disposition par la Communauté de Communes (certains créneaux relevant du secondaire peuvent être assurés par le BEESAN ou le BNSSA uniquement)
- Une zone de surveillance autour du grand bassin et de la pataugeoire ainsi que la place entre les deux.

#### Pendant les heures du centre de loisirs et de l'association sportive du collège durant la fermeture au public, il y a :

- 1 maître-nageur sauveteur (MNS) diplômé BEESAN ou BPJEPS Aquatique ou 1 nageur sauveteur diplômé BNSSA.
- Des animateurs diplômés BAFA et/ou BPJEPS (pour le centre de loisirs).

#### Pendant les heures de l'école de sports durant la fermeture au public, il y a :

- 1 nageur sauveteur diplômé BNSSA.
- 1 éducateur sportif diplômé BEESAN et ETAPS mis à disposition par la Communauté de Communes (pour l'école de sports).

### IV. ORGANISATION DES SECOURS

#### CONDUITE A TENIR EN CAS DE NOYADE ET LESIONS CORPORELLES PENDANT LES HEURES D'OUVERTURE AUX SCOLAIRES

#### NAGEUR SAUVETEUR DIPLOME BNSSA OU EDUCATEUR SPORTIF DIPLOME BEESAN OU BPJEPS AAN ET ETAPS

- Alerte l'éducateur Sportif diplômé BEESAN mis à disposition par la Communauté de Communes en périodes scolaires ou le nageur sauveteur diplômé BNSSA
- Sort la victime de l'eau
- Fait le bilan
- Donne les premiers secours

#### EDUCATEUR SPORTIF DIPLOME BEESAN OU BPJEPS AAN ET ETAPS OU NAGEUR SAUVETEUR DIPLOME BNSSA

- Déclenche le processus d'évacuation des bassins
- Apporte le matériel de secourisme (oxygénothérapie...)

- Accompagne dans la réalisation du bilan
- Alerte les secours et transmet le bilan réalisé (18 POMPIERS ou 15 SAMU)
- Ouvre la porte d'entrée de la piscine, la porte intérieure donnant sur l'espace aquatique et bloque les portes en position ouverte et s'assure que l'accès pompiers est libre (ouverture du portail extérieur),
- Accueille et guide les pompiers,
- Empêche l'entrée de l'espace aquatique au public

#### PARENTS D'ELEVES AGREES ET ENSEIGNANTS

- Aide à évacuer les bassins le plus vite possible
- Evacuent et orientent les élèves,
- Empêche l'entrée de l'espace aquatique au public
- Se met à la disposition des BEESAN jusqu'à l'arrivée des pompiers

### CONDUITE A TENIR EN CAS DE NOYADE ET LESIONS CORPORELLES PENDANT LES HEURES D'OUVERTURE AU PUBLIC

#### NAGEUR SAUVETEUR DIPLOME BNSSA OU MNS DIPLOME BEESAN OU BPJEPS AAN

- Sort la victime de l'eau
- Alerte l'agent d'accueil pour l'évacuation du bassin ou fait alerter par un usager l'agent d'accueil.
- Fait le bilan
- Donne les premiers secours

#### AGENT D'ACCUEIL

- Alerte les secours (18 POMPIERS ou 15 SAMU)
- Evacue le bassin
- Ouvre la porte d'entrée de l'espace aquatique, la porte intérieure donnant sur l'espace aquatique et bloque les portes en position ouverte et s'assure que l'accès pompiers est libre (ouverture du portail extérieur),
- Se met à disposition du BEESAN ou du BNSSA,
- Empêche l'entrée de l'espace aquatique au public
- Accueille et guide les pompiers

### CONDUITE A TENIR EN CAS DE NOYADE ET LESIONS CORPORELLES PENDANT LES HEURES DE NAGE LIBRE ET DE FERMETURE AU PUBLIC

#### NAGEUR SAUVETEUR DIPLOME BNSSA OU MNS DIPLOME BEESAN OU BPJEPS AAN

- Sort la victime de l'eau
- Alerte les secours (18 POMPIERS ou 15 SAMU)
- Evacue le bassin
- Fait le bilan
- Donne les premiers soins

### CONDUITE A TENIR EN CAS DE NOYADE ET LESIONS CORPORELLES PENDANT LES HEURES D'AQUAGYM, DE NATATION, D'AQUAPHOBIE ET FERMETURE AU PUBLIC

#### MNS DIPLOME BEESAN OU BPJEPS AAN OU BPJEPS AQUATIQUE ASSURANT LES COURS

- Sort la victime de l'eau
- Alerte les secours (18 POMPIERS ou 15 SAMU)
- Evacue le bassin
- Fait le bilan
- Donne les premiers soins

### CONDUITE A TENIR EN CAS DE NOYADE ET LESIONS CORPORELLES PENDANT LES HEURES DU CENTRE DE LOISIRS, D'ASSOCIATION SPORTIVE ET FERMETURE AU PUBLIC

#### MNS DIPLOME BEESAN OU BPJEPS AAN OU NAGEUR SAUVETEUR DIPLOME BNSSA

- Sort la victime de l'eau
- Fait le bilan
- Donne les premiers soins

### ANIMATEURS (BAFA, BPJEPS) DU CENTRE DE LOISIRS OU ENSEIGNANTS

- Apporte le matériel de secourisme (oxygénothérapie....)
- Alerte les secours (18 POMPIERS ou 15 SAMU)
- Evacue le bassin
- Ouvre la porte d'entrée de l'espace aquatique, la porte intérieure donnant sur l'espace aquatique et bloque les portes en position ouverte et s'assure que l'accès pompiers est libre (ouverture du portail extérieur),
- Se met à disposition du ou des BEESAN jusqu'à l'arrivée des pompiers
- Accueille et guide les pompiers.

### CONDUITE A TENIR EN CAS DE NOYADE ET LESIONS CORPORELLES PENDANT LES HEURES DE L'ECOLE DE SPORTS ET FERMETURE AU PUBLIC

#### MNS DIPLOME BEESAN OU BPJEPS AAN ASSURANT LES COURS

- Sort la victime de l'eau
- Fait le bilan
- Donne les premiers soins

#### NAGEUR SAUVETEUR DIPLOME BNSSA OU BPJEPS AAN (DURANT L'ECOLE DE SPORTS)

- Déclenche le processus d'évacuation des bassins
- Apporte le matériel de secourisme (oxygénothérapie....)
- Accompagne dans la réalisation du bilan
- Prend connaissance du bilan et alerte les secours (18 POMPIERS ou 15 SAMU)
- Ouvre la porte d'entrée de l'espace aquatique, la porte intérieure donnant sur l'espace aquatique et bloque les portes en position ouverte et s'assure que l'accès pompiers est libre (ouverture du portail extérieur),
- Accueille et guide les pompiers,

### CONDUITE A TENIR EN CAS D'INCENDIE

#### LES BEESANS OU BPJEPS AAN OU BNSSA

- **SIMULTANEMENT** soustrait la ou les victimes du danger en prenant toutes les précautions utiles pour soi-même et prévient ou fait prévenir une deuxième personne
- Fait un bilan rapide de la ou les victimes
- Ouvre toutes les portes de secours extérieures
- Evacuent et orientent les usagers vers les points de rassemblement dans la zone la plus appropriée pour leur sécurité en fonction des vents : le parking de la salle polyvalente ou espaces verts autour de l'espace aquatique. De plus, l'ensemble des usagers doit rester sur place jusqu'à la prise en charge par les autorités compétentes

#### AGENT D'ACCUEIL

- Ouvre la porte d'entrée de l'espace aquatique, la porte intérieure donnant sur l'espace aquatique et bloque les portes en position ouverte et s'assure que l'accès pompiers est libre (ouverture du portail extérieur),
- Se met à disposition des BEESAN,
- Accueille et guide les pompiers,
- Empêche l'entrée de l'espace aquatique au public

### CONDUITE A TENIR EN CAS DE POLLUTION ACCIDENTELLE DE L'AIR OU DE L'EAU DES BASSINS

Les substances et préparations utilisées, notamment dans le traitement de l'eau des espaces aquatiques, sont concentrées et susceptibles de provoquer des intoxications graves ou des brûlures par inhalation ou contact avec la peau.

Les produits utilisés à l'espace aquatique de SAINT-JEAN-D'HERMINE sont :

- Chlore liquide
- Ph minus
- Stabichlore

## V. CONCLUSION

- 1/ Les MNS diplômés BEESAN ou BPIEPS AAN tiendront à jour une main courante sur les événements journaliers durant l'ouverture de l'espace aquatique.
  - 2/ Pour être valide, le P.O.S.S. doit émaner de l'ensemble du personnel de l'espace aquatique. Ce présent document sera notifié aux agents concernés par l'espace aquatique qui seront tenus de l'appliquer à compter de la date d'entrée en vigueur.
- Pour une efficacité optimale, un exercice d'entraînement et de simulation sera effectué par les sapeurs-pompiers de SAINT-JEAN-D'HERMINE une fois par an en début de saison estivale (mai ou juin). Cela permettra de mettre en œuvre toute la procédure du P.O.S.S. en améliorant les actions et les temps de réaction de chacun.

Fait à SAINT-JEAN-D'HERMINE, le **18 MAI 2026**

Philippe BARRÉ,  
Maire de SAINT-JEAN-D'HERMINE  
Conseiller Régional  
Vice-Président de SUD VENDEE LITTORAL



## A. EN CAS DE POLLUTION DE L'AIR

### LES BEESAN OU BPIEPS AAN OU BNSSA

- Ouvrir toutes les portes de secours extérieures
- Alerte les secours (18 : POMPIERS et 15 : SAMU) ou traite l'accident en interne
- Déclenche le processus d'évacuation des bassins et des locaux de l'espace aquatique
- Alerte le service technique et M. le Maire
- Evacuent et orientent les usagers vers les points de rassemblement dans la zone la plus appropriée pour leur sécurité en fonction des vents : le parking de la salle polyvalente ou espaces verts autour de l'espace aquatique. De plus, l'ensemble des usagers doit rester sur place jusqu'à la prise en charge par les autorités compétentes
- Fait un bilan rapide de la ou les victimes et donne les premiers soins

### AGENT D'ACCUEIL

- Ouvre la porte d'entrée de l'espace aquatique, la porte intérieure donnant sur l'espace aquatique et bloque les portes en position ouverte et s'assure que l'accès pompiers est libre (ouverture du portail extérieur),
- Se met à disposition des BEESAN,
- Accueille et guide les pompiers,
- Empêche l'entrée de l'espace aquatique au public

## B. EN CAS DE POLLUTION AQUATIQUE

### LES BEESAN OU BPIEPS AAN OU BNSSA

- Evacuent les bassins
- Fait un bilan rapide de la ou les victimes et donne les premiers soins
- Alerte M ou Mme le Maire et le service technique
- Se renseigne sur la nature et la cause de la pollution
- Suit la gravité du problème, retour des usagers dans les bassins ou fermeture de l'espace aquatique

### AGENT D'ACCUEIL

- Ouvre la porte d'entrée de l'espace aquatique, la porte intérieure donnant sur la piscine et bloque les portes en position ouverte et s'assure que l'accès pompiers est libre (ouverture du portail extérieur),
- Se met à disposition des BEESAN,
- Accueille et guide les pompiers,
- Empêche l'entrée de l'espace aquatique au public

## CONDUITE A TENIR EN CAS D'ARRET CARDIAQUE

### MNS DIPLOME BEESAN OU BPIEPS AAN OU NAGEUR SAUVETEUR DIPLOME BNSSA ASSURANT LA SURVEILLANCE DES USAGERS

- Sort la victime de l'eau
- Fait le bilan
- Charge l'agent d'accueil, un enseignant ou un usager de récupérer le défibrillateur à 20 m à l'entrée de la salle polyvalente
- Donne les premiers soins en attendant les secours

### AGENT D'ACCUEIL, ENSEIGNANT, USAGER

- Ouvre la porte d'entrée de l'espace aquatique, la porte intérieure donnant sur l'espace aquatique et bloque les portes en position ouverte et s'assure que l'accès pompiers est libre (ouverture du portail extérieur),
- Se met à disposition des BEESAN,
- Récupère le défibrillateur de la salle polyvalente
- Accueille et guide les pompiers,
- Empêche l'entrée de l'espace aquatique au public